

Le 19 octobre 2015

## Procès-verbal de la réunion du 16 octobre 2015

<b>Présents :</b>	Présidente	:	<b>I. Delrue</b>
	Bruxelles – Brabant Wallon	:	<b>O. Monsieur et C. Colman</b>
	Hainaut	:	<b>C. Notelaers et R. Sonveaux</b>
	Liège	:	<b>M. Joliet et B. Riga</b>
	Luxembourg	:	<b>P. Groos</b>
	Namur	:	<b>G. Henquet et J.Lauwerys</b>
	Secrétaire département	:	<b>C. Dupuis-Etienne</b>

**Invités présents :** **J.-P. Delchef**, Président CA de l'AWBB  
**L. Lopez**, Secrétaire Général de l'AWBB  
**J. Nivarlet**, Administrateur de l'AWBB  
**F. Appels** : Commission Législative

**Invités excusés :** **P. Flament**,  
**B. Bresmal**,  
**B. Scherpereel**, Membres du Conseil d'Administration

**Heure début :** 19 h 15      **Heure fin :** 22 h 30

---

### **1. Accueil des représentants.**

### **2. Approbation du procès – verbal de la réunion du 30/04/2015**

G. Henquet rappelle que Pascal Mossay avait demandé une correction concernant les points récurrents du Brabant. A la dernière phrase il faut lire : P. Mossay aurait préféré que C. Colman soit présente pour décrire le vécu de la Province.

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents moyennant la modification reprise ci-dessus.

### **3. Suivi des réflexions émises lors de la réunion précédente. Voir site AWBB rubrique Minibasket**

Une réunion de la Direction Technique se déroule le 28 octobre. Le but est l'uniformisation des règlements des différentes catégories du mini-basket. La Présidente y participera. Une réunion avec les représentants Minibasket des provinces se déroulera après cette réunion de la DT.

## **4. Questions et propositions des différentes provinces et du CDA**

### **4.1 Partie Administrative**

#### **4.1.1 Dates et lieu des AP 2014 (CDA)**

Luxembourg : 20/05/16 à 19.00 à Neufchâteau

Hainaut : 21/05/16 à 10.00 à Stamburges

Namur : 27/05/16 à 19.30 à Jambes

Liège : 13/05/16 à 19.30 dans un lieu à déterminer

Bruxelles - Brabant Wallon : sera précisé pour la semaine prochaine

#### **4.1.2 Motivation des décisions administratives (CDA)**

J.-P. Delchef a fait parvenir un courrier aux CP en demandant d'être attentif aux motivations des décisions. Celles-ci peuvent avoir des conséquences sportives et financières. Les motivations doivent être succinctes précises et claires.

#### **4.1.3 Propositions statutaires 11/2015 & 03/2016 (CDA)**

- *Publication des PV sur l'extranet* : ne va-t-on pas trop loin dans la transparence ? cela peut avoir des répercussions. Il est proposé, à l'instar de la publication des PV des organes judiciaires sur l'extranet, de publier les PV des organes régionaux sur l'intranet et d'éditer des infos générales d'intérêt général sur le site. Une réflexion sur la modification du site est en cours. Ceci concerne uniquement les PV des organes régionaux.
- *Suppression de la liste des mutations prévue à l'article PM2.8 du ROI* : sur la base des statuts actuels, la liste des mutations doit être publiée sur le site de l'AWBB et cela ne se fait jamais vu l'accès des informations via l'Extranet. La suppression de cette obligation sera proposée à la prochaine AG, compte tenu des possibilités de consultation via l'extranet.
- *PM9* : le terme « aligné » est défini au PC 86 = être inscrit sur une feuille de match. Ne pourrait-on pas changer les statuts et revoir la définition du terme « aligné » ? Divers avis sont entendus. Une proposition de modification statutaire pourrait être envisagée en mars 2016.
- *Début du week end : Quelle est la philosophie des provinces par rapport aux rencontres du vendredi 19H – 19H30 Ne faudrait-il pas adapter les statuts ? (BBW)* : l'accord de l'adversaire est indispensable pour les rencontres commençant avant 20h. Ne pourrait-on pas plutôt indiquer que les clubs qui ne sont pas d'accords doivent le dire au moment de la période de pré-calendrier ? Les responsables des provinces font part de leur manière de travailler à ce sujet.  
Les clubs qui ne font pas jouer leurs équipes dans les horaires réglementaires doivent disposer de l'accord de tous les adversaires. Cela se fait, comme prévu statutairement, dans les provinces du Hainaut et de Liège.

### **4.2 Partie Compétition**

#### **4.2.1 Dates et promotions des finales des coupes provinciales (CDA)**

Hainaut : 27-28 février 2016

Liège : 30 avril – 1<sup>er</sup> mai 2016

Namur : 26-27 mars 2016

Bruxelles Brabant-Wallon : 19-20 mars 2016

Luxembourg : 26 mars 2016 à Musson (demi-finales le 30 janvier à Rulles)

C. Porphyre est à la disposition des provinces pour habiller les sites qui accueillent les Finales des Coupes Provinciales.

#### 4.2.2 Homologation des terrains (CDA)

- 1) L'idée est d'harmoniser la configuration de tous les terrains de l'AWBB. Un questionnaire va parvenir aux clubs pour faire un état des lieux de toutes les salles et disposer ainsi d'un répertoire complet. Un nouveau formulaire d'homologation plus fourni sera transmis aux provinces dans les prochaines semaines.
- 2) Question : quelle instance doit confirmer l'homologation quand un club change de niveau (Provincial vers Régional, Régional vers National) ? Le problème n'a pas encore été débattu. O. Monsieur demande pourquoi on ne pourrait pas ré-homologuer tous les terrains en précisant la division la plus élevée qui peut être accueillie dans une salle ? En tout cas, le nouveau formulaire sera beaucoup plus complet que précédemment.

#### 4.2.3 Serait-il possible d'avoir les copies des matchs de jeunes régionaux afin de contrôler que les joueurs ne descendent pas en provincial. (LGE)

Les copies des feuilles des 4<sup>èmes</sup> journées ont été envoyées la semaine passée.

#### 4.2.4 Lorsqu'un arbitre désire changer de province, faut-il l'accord du CP d'origine? Étant toujours affilié dans un club de son ancienne province comment faire pour calculer le PC 1? (LGE)

Il faut qu'un arbitre soit affilié dans la province où il arbitre, par le biais d'une mutation administrative si nécessaire (besoin de changer le PM 9.6 en urgence).

#### 4.2.5 Transmission des feuilles de match ? (BBW)

- Le système électronique (envoi des feuilles par scan) a fait ses preuves dans plusieurs provinces de l'Awbb, pourquoi ne pas généraliser cette procédure aux différents échelons de notre fédération.

Il est possible de donner rapidement la possibilité aux clubs de travailler de la sorte avec le département Championnat. Les différentes implications vont être analysées et les clubs seront avertis de la marche à suivre. Le point sera mis à l'ordre du jour du prochain CDA.

#### 4.2.6 Coach régionaux : La présence des coaches régionaux est-elle indispensable à l'assemblée provinciale des arbitres provinciaux ? Ne peuvent-ils pas assister à l'assemblée des arbitres régionaux ? Pourquoi ne pas organiser un clinic pour les coaches régionaux. La partie qui les intéressent n'est que dérisoire par rapport aux discussions lors de cette assemblée (BBW)

Les coaches ne viennent que pour éviter l'amende. Il n'y a pas d'utilité de les réunir en septembre alors que les Coupes AWBB se déroulent depuis un mois. Au Hainaut, un colloque est organisé spécifiquement pour les coaches.

J.-P. Delchef pense que l'idéal serait que les coaches régionaux assistent à l'Assemblée Régionale. Il faut une attitude pro active du Département Arbitrage pour solutionner ce problème.

#### 4.2.7 Modalités 3&3 – 4C4 (CDA) (LGE) (BBW)

- Une réunion de groupe de travail MINI BB est prévue le mercredi 28/10/2015 à 14h30 dont un des points à l'ordre du jour est : Revoir les différents règlements pour les catégories U6, U8, U10, U12 important d'uniformiser !

En effet, les premiers joueurs de 4c4 arrivent en U12 l'an prochain. Un règlement adapté à la continuité du 4c4 est urgent. Nous en discuterons après la réunion du 28 octobre.

- *4C4 : pas de lancer-franc sur faute. Cas vécus ces dernières semaines : des fautes très violentes afin d'empêcher de marquer afin de gagner. Ne faudrait-il pas adapter le règlement? (LGE)*

Le problème sera évoqué lors de la réunion du 28 octobre. Les problèmes doivent être relayés vers les CP qui devraient disposer d'armes pour sanctionner les clubs en défaut.

- *Est-il envisageable de prévoir la rédaction de statuts spécifiques au Mini basket. U12 - U10 - U8 ? Oui, nous avons trouvé un accord pour les règlements U10 et U8, ne faut-il pas combler le vide juridique pour les U12. S'il existe un département mini basket, n'est-ce pas ce département qui peut juger l'opportunité d'organiser une coupe ? (BBW)*

Quel est le but de la coupe U12 ? Est-ce compatible avec le jeu prôné par la DT ? Il faudrait laisser le Minibasket au Minibasket. Cela concerne aussi la vérification des documents. Toute l'année, il n'y a aucun contrôle et les clubs se retrouvent confrontés à des forfaits pour manquement administratif en Coupe.

La Présidente motive la décision du CDA d'organiser une coupe en U12 c'est-à-dire que l'évènement se déroule après la compétition et peut servir de préparation pour la saison suivante aux benjamins qui passent en pupilles. (PV n°11 du CDA du 12 janvier 2015)

### 4.3 **Partie Financière**

#### 4.3.1 *Budgets Provinciaux 2016 (CDA)*

Constat du CDA : les finances de l'AWBB sont délicates. Mais les finances des provinces se portent bien voire très bien. La gestion semble bonne et certains apports viennent augmenter les budgets alloués.

J.-P. Delchef présente la situation financière des CP. L'AWBB doit trouver de nouvelles recettes. Le sponsoring commence à amener un peu d'argent mais il a été mis fin au contrat avec Ethias.

Faut-il continuer à allouer des budgets aux provinces alors que l'AWBB a des difficultés ?

- Fonctionnement des CP : le subside forfaitaire pourrait être diminué et la somme déduite, soit remplacée par 100% du PC59 ou le versement des droits d'inscription des équipes.
- Commissions techniques : l'option serait de suivre les modalités de subsidiation de l'Adeps.

Lundi, le projet sera chiffré et sera discuté province après province. Le projet sera présenté à l'AG.

Les différentes provinces réagissent. C. Notelaers demande s'il serait possible de recevoir un tableau comparant ce qui est maintenant octroyé avec ce qui est proposé par le CDA ainsi qu'une simulation de cette année.

#### 4.3.2 *Budgets des sélections Provinciales (CDA)*

O. Monsieur demande pourquoi le Département Haut Niveau organise une draft alors que le but des Sélections Provinciales est de fournir au Régional les meilleurs éléments ? Si on supprime les Sélections Provinciales, de grosses économies seraient réalisées. C. Notelaers pense que les Sélections Provinciales ont leur raison d'être ainsi que la draft. Certains joueurs qui n'auraient pas été envoyés par leur club peuvent ainsi avoir accès aux Sélections Régionales.

C. Colman pense que les Sélections coûtent très cher si on regarde le montant dépensé pour le nombre de joueurs concernés. Ne serait-il pas intéressant de penser à une autre formule moins onéreuse ?

#### 4.3.3 *Révision du TTA : Le principe de l'adapter est nécessaire, notre trésorier général s'affaire actuellement de préparer une proposition*

Le CDA reviendra prochainement vers les provinces avec un projet.

#### 4.4.4 *Comptage des joueurs pour le calcul du fonds des jeunes (PF 18) (LUX)*

Il avait été décidé d'octroyer la gratuité des assurances et affiliations pour les U6-U8-U10. En contrepartie, il n'y aura pas de retour du Fonds des Jeunes pour ces catégories. Les clubs, débités au moment de l'affiliation, seront remboursés en même temps que le versement des indemnités du PF18 soit en novembre et en mai

## 5 Divers

### 5.1 Agenda : Nous avons tous d'autres fonctions dans l'Awbb. **(BBW)**

Ne pouvons-nous pas prévoir déjà la date de la prochaine réunion ? Car une réunion le vendredi fait que l'on doit renoncer à d'autres sollicitations.

Il serait préférable de décider déjà maintenant de la date de la prochaine réunion (voir en fin de PV).

### 5.2 Rubrique in memoriam **(CDA)**

Comment gérer ces événements et surtout, comment ne pas en louper ? Ne fut-ce que l'envoi d'un postogramme Une procédure a été mise sur pied. Véronique ou Viviane attendent les infos des provinces. Faut-il supprimer la rubrique sur le site ou la mettre à jour ?

### 5.3 Journée du 11/11 **(LUX)**

Pourrait-on recevoir des infos sur la séance de rattrapage ? L'horaire et les conditions sont les mêmes qu'en août. Cela va paraître sur le site

### 5.4 Port de la burka et identification **(BW)**

La province de Bruxelles-Brabant Wallon a dû faire face au problème. Une dame portant une burka voulait officier à la table. C'est interdit mais quelle attitude adopter ?

Si la personne n'est pas identifiable, mettre un I. Il faut lui proposer une identification dans un lieu discret avant la rencontre.

### 5.5 Frais de mutation lors de la création de clubs **(BW)**

La province compte de moins en moins de clubs pour un nombre d'équipes constant. Pour les nouveaux clubs, les frais de mutation sont énormes.

Il n'y a pas de solutions à ce problème actuellement.

### 5.6 Prévision de budget **(Nam)**

G. Henquet ne comprend pas quels chiffres présenter en septembre alors que le projet de budget a été présenté à l'AG de mai. C. Notelaers dit que ce qui a été présenté en mai peut être affiné en septembre.

### 5.7 Rencontres en déplacement **(Lge)**

Les équipes d'âge ne se déplacent plus et déclarent forfait ponctuellement, voire forfait général. Les clubs manquent de bénévoles. O. Monsieur propose que les clubs visités occupent toutes les fonctions de la table. Mais il faut de toute façon véhiculer les enfants.

Le mot de la fin par le Président : Si certains pensaient que la réunion n'avait pas de raison d'être aujourd'hui ils auront constaté qu'elle fut composée de saines discussions. Il remercie les participants pour l'écoute et les idées partagées. C'est tous ensemble que nous pourrons faire en sorte de garder le navire à flot.

**La prochaine réunion (Minibasket) se déroulera le 19 novembre à 19h00 à Jambes.  
Un représentant par CP et le responsable 3&3 y sont conviés.**

**Isabelle DELRUE**

*Présidente du département Relation CP.*

**Carine DUPUIS-ETIENNE**

*Secrétaire du département.*